

PREMIER MINISTRE, CHEF  
DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail \* Démocratie \* Paix

DECRET N° 83/84I /SGG du 18/II/83  
Portant nomination de Monsieur MBEMBA  
Barthélémy en qualité de Directeur de  
la SOPROTHEL.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la Loi n°25/80 du 13 Novembre 1980, portant amendement de l'Article 47 de la Constitution ;
- (/u l'Ordonnance n°03/81 du 4 Mai 1981, portant création de la Société de Promotion Touristique et Hôtelière (SOPROTHEL) ;
- (/u le Décret n°83/012 du 11 Janvier 1983, portant organisation du Ministère du Tourisme et de l'Environnement ;
- (/u le Décret n°82/049 du 18 Janvier 1982, déterminant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- (/u le Décret n°79/154 du 4 Avril 1979, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980, portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le Rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 susvisé ;
- (/u le Décret n°83/320 du 3 Mai 1983, portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
- (/u le Compte-Rendu de la Réunion de la Trilogie tenue le 10 Mars 1983 ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T :

ARTICLE 1ER. - Monsieur MBEMBA Barthélémy, Administrateur des SAF de 3ème Echelon, est nommé Directeur de la SOPROTHEL.

ARTICLE 2. - Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret.

.../...

Article 3 : - Le présent Décret qui, prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 18 Novembre

1983

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Le Ministre du Tourisme  
et de l'Environnement

Boniface MATINGOU.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de  
la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

Le Ministre des Finances

Itin. Koumba LEKOUNDZOU.-